

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 29 septembre 2026

RAPPORT N° 3

OBJET DU RAPPORT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2026

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : M. Massar N'DIAYE

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2026 pour le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du budget annexe Les Marronniers afin de prendre en compte des changements de crédits sur des chapitres budgétaires différents dans la section de fonctionnement sur des opérations 2026.

Les modifications budgétaires proposées pour la présente décision modificative sont donc les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	article	libellé article	DM1
011-Charges à caractère général	611	Contrat de prestation	287 263,00
65-Autres charges de gestion courante	657382	Subvention autre établissement public	11 737,00
65-Autres charges de gestion courante	65748	Subvention associations et autres personnes de droit privé	24 000,00
65-Autres charges de gestion courante	65736211	Subvention aux organismes publics	-20 058,00
65-Autres charges de gestion courante	6542	Créances éteintes	-4 700,00
65-Autres charges de gestion courante	6541	Créances en non-valeurs	-11 242,00
012-Charge de personnel et charges assimilées	64111	Rémunération principale	-80 000,00
		TOTAL	207 000,00
Recettes de fonctionnement			
Chapitre	article	libellé article	DM1
74-Dotations et participations	74741	Subvention commune	207 000,00
		TOTAL	207 000,00

- Il est nécessaire d'augmenter les crédits au Chapitre 011 « Charges à caractère général ») à hauteur de 287 263 € afin de permettre d'engager les dépenses liées aux festivités de fin d'année.
- Des subventions complémentaires doivent être inscrites pour 13 000 € pour l'association ADEPAPE dans le cadre de la nouvelle CPOM, pour l'association du Centre Lesbien Bi-Trans et Intersexe pour 5 000 €, des compléments de crédits de subventions de 17 737 € pour des partenaires de la Cité Educative et une baisse de subvention d'équilibre pour le budget annexe des Marronniers de -30 000 € en raison de la perception de recettes complémentaires de l'ARS.
- La DM1 est équilibrée par des virements de crédits provenant des crédits non utilisés de la RH pour 80 000 €, des créances éteintes et admissions en non-valeurs pour 15 942 € et une subvention complémentaire de la ville de 190 000 € complétée par un reversement d'une subvention de 17 000 € au titre du financement du Réseau Francophone Ville-Amie des Aînés.

BUDGET ANNEXE les Marronniers

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	article	libellé article	DM1
I-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6112	Sous-traitance, prestations à caractère médico-social	2 000,00
I-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6242	Transport d'usager	12 500,00
III-Dépenses afférentes à la structure	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	274,00
		TOTAL	14 774,00
Recettes de fonctionnement			
Chapitre	article	libellé article	DM1
I-Produits financiers et produits non encaissables	731	Produit à la charge de l'assurance maladie	34 832,00
III-Produits financiers et produits non encaissables	771	Produit exceptionnel	-20 058,00
		TOTAL	14 774,00

- Des compléments de crédits sont nécessaires pour financer les prestations transport pour 12 500 € et repas pour 2 000 € ainsi que 274 € pour des annulations de titres.
- Une recette complémentaire de l'ARS de 34 832 € permet d'équilibrer le budget tout en abaissant la subvention d'équilibre du budget principal CCAS de 20 058 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 : De voter, après examen, les décisions modificatives n°1 du budget principal Centre Communal d'Action Sociale et du budget annexe les Marronniers pour l'exercice 2026 telle que détaillée précédemment,

ARTICLE 2 : D'autoriser le Vice-Président du CCAS à signer tout document contractuel nécessaire pour son exécution.